

Chapitre 22 L'EXERCICE DES AFFAIRES AU CAMBODGE

Facteurs à considérer

- Lacunes des infrastructures
- Climat incertain au plan de la sécurité
- Absence de lois régissant le commerce
- Services bancaires insuffisants
- Situation stratégique entre la Thaïlande et le Viet Nam
- Abondantes ressources agricoles
- Réglementation généreuse à l'endroit de l'investissement étranger
- Économie en voie de restructuration
- Aide au développement potentiellement considérable

22.1 Le climat d'investissement

Le Cambodge est en train de libéraliser son économie. Deux décennies de luttes armées ont ramené le pays au degré zéro du développement, ou peu s'en faut; au plan politique, rien n'y est encore certain. Certaines entreprises pourraient difficilement justifier leur présence. En revanche, comme tout autre pays moins avancé, le Cambodge offre de bonnes occasions d'affaires, dans l'immédiat comme à long terme.

Depuis l'adoption de la loi régissant l'investissement étranger en 1989 (voir section 21.4) et l'apparent règlement à court terme du conflit, le Cambodge et son Comité national d'examen de l'investissement étranger (voir section 22.9) ont reçu près de 400 propositions. En 1992, on estimait à plus de 263 le nombre des entreprises éventuellement désireuses d'investir dans ce pays. Les plus importantes sont originaires de Thaïlande, de France, de Hong Kong, de Singapour, des États-Unis, de Taïwan, de Hongrie, d'Australie, du Japon et de Malaisie.

La plupart des projets ciblaient les secteurs du tourisme, des services bancaires, de l'exploitation forestière, des textiles, de l'approvisionnement en eau, de l'électricité, des télécommunications, du ciment, du pétrole et du sucre.

Bien des entreprises curieuses de connaître les possibilités commerciales du Cambodge ont été attirées par la générosité de sa loi sur l'investissement étranger. S'y établir comporte toutefois bien des risques, car le pays ne possède pratiquement aucune infrastructure commerciale et l'on ignore encore si le prochain gouvernement respectera les ententes conclues par le régime actuel.

La fragilité de ce dernier incite certaines entreprises à contourner la réglementation en vigueur pour conclure des accords commerciaux avec des intervenants cambodgiens ou acquérir des biens publics directement des instances qui en sont